

**Sujet :** [INTERNET] Contestation cours d'eau

**Date :** Sun, 31 Jan 2021 18:43:55 +0000

**De :** gaec du Jarcoutis

**Pour :** [pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) <[pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr)>

Bonjour,

Je conteste le future arrêté cours d'eau, car la carte ign ne reflète pas la réalité, en effet sur mon exploitation 2 fossés seraient classé cours d'eau car ils sont en pointillé sur la carte ign, l'un est situé sur la commune de souligné sous ballon au lieu-dit Les Patis et l'autre est sur la commune de Joué L'abbé au lieu-dit les chapuisières (fossé de remembrement).

Dans les 2 cas ne se sont pas des cours d'eau, ils n'ont pas de source et l'eau ne circulent que l'hiver, en conséquence je demande que les 2 linéaires soient expertisés (voir en pièces jointes). Je me pose également la question sur le devenir des fossés qui ont été classé ces dernières années (expertise par l'OFB), car certains ne seront plus classé dans le nouvel arrêté, ne sont pas en trait bleu ou en pointillé.

En conclusion, tout cela ne reflète pas la réalité de la carte des cours d'eau.

Cordialement

Olivier Launay